

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC
Jeudi 10 décembre 2020. 10H00 - 13H00
Vidéoconférence

Président : Iván López Van der Veen
Vice-présidents : Béatrice Gorez et Juan Manuel Liria
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et commence la réunion en rappelant qu'aujourd'hui, 10 décembre, c'est la Journée internationale des droits de l'homme. Une journée en l'honneur de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1948.

Il souhaite aussi la bienvenue à deux invités : le Président et la Secrétaire générale du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques (CC RUP), qui vient d'être créé.

Après avoir compté les représentants des organisations membres présents, le Secrétariat annonce que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum minimum (au moins 50 % des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions à la majorité simple, le cas échéant.

La liste complète des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'**ANNEXE I**.

L'ordre du jour est ensuite adopté sans modifications ni commentaires.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif (26 mai 2020) est également approuvé.

2. Discours d'inauguration de la Directrice chargée de la Gouvernance internationale des océans et de la pêche durable de la DG MARE, Mme Veronika Veits : « La dimension externe de la PCP et le rôle de l'UE dans la Gouvernance internationale des océans : les besoins de conseil de la DG MARE au LDAC ».

Mme. Veits présente les stratégies et les challenges de la DG MARE en matière de dimension externe de la PCP et le rôle de l'UE dans la gouvernance internationale des océans.

La version intégrale du discours d'inauguration de la Directrice V. Veits se trouve jointe en **ANNEXE II**.

3. Échange des visions concernant les priorités de travail du LDAC et de la DG MARE pour 2021.

- Question des membres du LDAC

M. Iván López, le Président, souligne que la question des APPD est prioritaire cette année pour le LDAC. Il exprime la prédisposition du LDAC à collaborer en la matière à travers le processus de consultation publique que va lancer la Commission, et il offre l'occasion aux consultants chargés de réaliser l'étude d'évaluation de se réunir spécifiquement avec le LDAC s'ils le jugent opportun. Il

rappelle que le LDAC prévoit d'organiser en 2021 une conférence internationale avec la participation active des représentants des administrations et parties prenantes des pays tiers pour mettre en valeur les APPD et en améliorer la mise en place. Il insiste aussi sur le travail avec la FAO pour développer un guide consacré à la responsabilité sociale de la chaîne de valeur halieutique. Quant à la gestion en haute mer, il offre la collaboration du Conseil consultatif à la Commission pour travailler sur des propositions visant à améliorer la transparence et la gestion dans la partie sud-occidentale de l'Atlantique.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) rappelle que l'année 2022 sera pour la FAO celle de la pêche artisanale, et à son avis il y a là une excellente occasion pour l'UE de consolider son rôle et d'acquérir une plus grande visibilité sur la question. Souvent, les pays bénéficiaires des aides ont une idée fautive du rôle de l'UE, la jugeant trop axée sur l'accès aux ressources et aux excédents plutôt que sur le soutien sectoriel et la collaboration pour l'amélioration des capacités de ces pays et de leurs communautés côtières. Elle ajoute aussi que les APPD permettent aux femmes des communautés locales de réaliser un grand travail. C'est une question que le LDAC a déjà abordée lors de réunions passées et il a d'ailleurs rédigé un avis spécifique à ce sujet.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) dit que l'UE doit consolider ses alliances et son image, au sein des ORGP et lors des négociations des accords de pêche, pour que les pays côtiers partenaires ou tiers la considèrent comme une alliée et non pas une adversaire. Il ajoute que la pandémie de cette année n'aide pas vraiment à améliorer les relations car les déplacements en mission et les réunions présentiels sont impossibles. À titre d'exemple de questions qui doivent être améliorées : certains états riverains comme les Seychelles envisagent d'imposer des systèmes de suivi et surveillance complémentaires et autres que le VMS, ce qui poserait un gros problème pour les opérateurs de la flotte UE de pêche lointaine car la mise en place d'un système différent pour les eaux de chaque pays dans lequel elle opère coûterait très cher.

À son avis il est essentiel, pour le cas de l'Océan Indien en particulier, d'articuler un programme régional d'observateurs et de doter les ORGP de thonidés d'un mécanisme de coordination efficace.

M. Julien Daudu (EJF) souligne l'importance de la cohérence entre les diverses politiques communautaires et la PCP, et de consolider le rôle des ORGP dans le domaine de la gouvernance halieutique et océanique internationale. Au sujet des APPD, il demande s'il y a des progrès en Guinée Équatoriale ou au moins une feuille de route claire maintenant que les élections législatives ont eu lieu dans ce pays.

M. Julio Morón (OPAGAC) souhaite insister sur l'importance du respect des règlements de contrôle et sur la coordination au niveau régional entre les ORGP. Il lui semble en outre vraiment nécessaire de mettre en place des programmes d'observateurs et VMS à l'échelle régionale. De fait, dans les pays où l'UE possède des APPD, ces éléments sont fondamentaux et il faut d'une certaine façon les intégrer au travail des ORGP.

Au sujet de Kiribati, il déclare que le pays n'a plus de carton jaune et que les négociations pourraient reprendre.

Par ailleurs, il désire commenter que les flottilles coréenne et chinoise qui pêchent au Sénégal, au Ghana et même dans l'Océan Indien vont prendre la place des navires communautaires à défaut d'imposer un contrôle de la capacité de flotte de la part des ORGP. Il est fondamental que l'ICCAT et la CTOI réfléchissent sur ce point. Les ORGP nécessitent un changement radical par rapport à la gestion et au respect des normes.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) explique que pour certains pays, comme la Sierra Léone, il est important de savoir si le carton jaune va devenir rouge pour déconseiller la négociation de toute licence. Il demande donc quelles sont les probabilités que le carton jaune devienne rouge en 2021.

M. Raúl García (WWF) coïncide avec les personnes qui viennent d'intervenir sur l'importance d'améliorer la gouvernance internationale avec les ORGP. Il souligne que cette année, l'ICCAT, la CTOI et la CIAT ont complètement échoué à mettre en place des mesures responsables pour une gestion durable des thonidés tropicaux et des requins comme le requin-taupe. Il demande où en est l'approbation de la part du Japon d'un nouveau règlement sur les importations de thonidés, et si l'UE dialogue avec ce pays.

- Réponses de la DG MARE :

La Directrice de la DG MARE, Mme. Veronika Veits (CE), répond aux diverses questions posées et aux commentaires effectués par les membres du LDAC.

- La CE est favorable à la création d'une ORGP pour gérer les stocks de petits pélagiques en Afrique Occidentale. La DG MARE a amorcé une étude sur le rôle du COPACE (ou CEEAF en anglais) en tant qu'organisation et sa possible transformation en ORGP à moyen terme.
- Pour une meilleure communication et une plus grande visibilité de l'UE par rapport aux APPD, elle propose de travailler de concert avec le Service d'action externe européen (EEAS), les délégations de l'UE dans les pays bénéficiaires et les autorités des États riverains et de pavillon.
- Elle reconnaît que la dimension sociale acquiert un plus grand poids et plus d'importance au sein de la DG MARE.
- La CE est intéressée par une gestion cohérente des céphalopodes et des calamars entre les régions marines.
- Eu égard au Brexit, elle annonce la création d'une nouvelle unité à la DG MARE pour gérer les accords de pêche et les négociations avec les états riverains pour l'Atlantique nord : Norvège, Royaume-Uni, Islande... Le chef de cette unité sera Joost Paardekopper.
- Au sujet de la pêche artisanale, la CE prend bonne note du commentaire de Mme. Gorez sur le fait d'accorder plus de visibilité à l'importance et au poids de la pêche artisanale dans le monde.
- Elle ne peut en revanche avancer aucune information concernant les éventuelles transformations de cartons jaunes en cartons rouges pour 2021, pour des raisons de confidentialité des enquêtes.
- Kiribati : la CE souhaite connaître l'avis de l'industrie sur la possibilité de négociation d'un nouvel accord, outre la réalisation d'une évaluation de l'efficacité du précédent.
- À propos des ORGP, elle exprime sa surprise quant aux décisions adoptées par certains pays partenaires des APPD, et donne l'exemple du Sénégal et de sa proposition d'interdiction de retenue à bord du requin-taupe bleu.
- Concernant la demande de contrôle et gestion des APPD, elle est d'accord sur le fait qu'il faut mettre en œuvre des mesures.
- Quant au système VMS aux Seychelles, Mme. Veits annonce que la CE a écrit aux Seychelles pour leur indiquer que cette mesure était inacceptable car les navires européens ont déjà l'obligation d'être équipés d'un système VMS à bord.
- Pour la Guinée Équatoriale, ce pays n'est pas sur la liste des négociations avec l'UE pour concrétisation d'un accord l'année prochaine.
- Au sujet du Japon, il y a un Protocole d'accord (MoU en anglais) pour la collaboration en matière de lutte contre la pêche INN. La dernière révision a eu lieu le 2 décembre et le Japon y expliquait₃

sa nouvelle législation pour les certificats de captures. Actuellement les débats portent sur la possibilité d'utiliser le même système.

- Eu égard à la CTOI, elle souligne que la CE s'inquiète de la situation et a proposé d'organiser une réunion urgente à titre de session spéciale en début d'année pour étudier la possibilité d'analyser les mesures de gestion pour les thonidés tropicaux et en particulier l'albacore.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, remercie ensuite Mme. Veits pour sa participation active à cette réunion et sa précieuse collaboration, ainsi que pour le suivi accordé aux avis du LDAC. Le LDAC a participé à de multiples consultations et événements en 2020 liés au Forum sur la Gouvernance internationale des océans (IOG Forum) et annonce la préparation du contenu de son intervention pour le prochain Forum pour la Conférence de haut niveau qui aura lieu en fin d'année, en vue d'épauler la consolidation du rôle de l'UE en la matière.

Par ailleurs, la CE peut compter sur la collaboration du LDAC pour la diffusion et l'échange de bonnes pratiques (y compris une présentation de son étude d'examen de performance) pour ce qui est de l'examen du fonctionnement des Conseils consultatifs. Le Secrétaire souligne l'importance de coordonner la rédaction des avis abordant des questions horizontales d'intérêt commun pour divers CC. Il donne l'exemple des avis conjoints sur des questions comme la pêche INN, la révision du règlement de contrôle, la pollution marine et les plastiques, la croissance bleue, les activités minières dans les fonds marins, ou encore la gestion des pêcheries transzonales entre autres. Enfin il réitère les difficultés du LDAC à s'adapter à la nouvelle modalité de travail à distance pour la préparation et le suivi des réunions annuelles des ORGP.

La représentante de la CE, Mme. Veronika Veits, remercie M. Rodríguez pour ses explications et se montre toute disposée à coopérer sur ces questions importantes. Elle est consciente de la lourde charge de travail qui échoit aux CC et est persuadée que la coordination entre eux est fondamentale. La CE est très contente de recevoir les avis du LDAC sur les ORGP et les APPD et au cours de cet exercice elle souligne l'effort de présentation d'un avis sur le requin-taupe bleu à l'ICCAT.

Le Président M. Iván López remercie ensuite la Directrice Veits pour sa présence, son attention et sa collaboration avec le LDAC.

4. Questions administratives et financières (Président / Secrétariat) :

4.1. Proposition de mise à jour du Code de conduite du LDAC : Annexe concernant la procédure de tenue des réunions virtuelles

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, expose le document préparé par le Secrétariat en coordination avec le Président et la Vice-présidente du LDAC, proposant une annexe au code de conduite du Conseil consacrée à la procédure spécifique de tenue de réunions virtuelles. S'y trouvent abordés des aspects tels que le quorum, les mécanismes de participation et de prise de décisions et la création de groupes d'étude et de réflexion supplémentaires aux groupes de travail habituel.

La version provisoire de ce document est disponible en cliquant sur ce lien :

https://ldac.eu/images/EN_REVISED_BUREAU_Reuniones_Virtuales_LDAC_Nov2020_30-11-2020.pdf

M. Sean O'Donoghue (KFO) est d'accord dans les grandes lignes avec la proposition de procédure pour la tenue de réunions virtuelles et remercie le Secrétariat d'avoir fait l'effort de formaliser cette proposition. Il souhaite effectuer un commentaire à propos des groupes de réflexion virtuels : à son avis ils doivent avoir un objectif bien délimité, pour pouvoir regrouper les connaissances techniques nécessaires et les transmettre ensuite aux groupes de travail correspondants.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) est d'accord avec la proposition de Sean mais souligne l'importance de rédiger plus clairement le deuxième paragraphe du document ; tout projet d'avis ou de lettre devrait aussi passer par le groupe de travail, outre le Comité exécutif, en temps ordinaire.

Après le traditionnel échange d'opinions, vient la décision d'**ACTION** :

- Le Secrétariat passera en revue le document pour y introduire les modifications proposées et diffusera la version révisée. La version définitive sera soumise à approbation des membres du LDAC lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale, prévue pour le mois de mai.

4.2 Proposition de constitution d'un fonds de réserve du LDAC

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, présente ce point en insistant sur l'importance d'être totalement transparents au sujet des finances et de l'utilisation faite des fonds reçus et non utilisés, comme conséquence de l'excédent qui résulte des calculs de la subvention annuelle accordée par la Commission Européenne pour le fonctionnement des Conseils consultatifs.

Il annonce que le LDAC a actuellement réussi à économiser plus de 120 000 euros grâce aux excédents obtenus ces 5-6 dernières années. Pour donner l'utilisation adéquate à cet argent et le destiner uniquement à des situations de force majeure ou de nécessité objective en cas d'imprévu hormis la planification ordinaire annuelle, le document spécifique suivant a été rédigé en vue de créer un fond pluriannuel. La proposition concrète est disponible sur ce lien :

https://ldac.eu/images/EN_Proposal_for_LDAC_Contingency_Fund.pdf

Mme. Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs à la DG MARE, apprécie à sa juste valeur cette initiative du LDAC et en souligne la très grande utilité. Elle conseille néanmoins de modifier l'expression « fonds de réserve » car elle n'est pas claire en anglais et de la remplacer par « fonds extraordinaire ou fonds réservé aux imprévus ».

Après échange d'opinions entre les membres et en l'absence d'objections, au vu du soutien unanime au document de la part du Président, des Vice-présidents et des membres du Comité exécutif présents, il est convenu d'engager l'**ACTION** suivante :

- Le document consacré à l'utilisation du fonds extraordinaire est approuvé, fruit du consensus, et il est convenu d'employer l'expression « fonds extraordinaire réservé aux imprévus » au lieu de « fonds de réserve ».

4.3. Projet de lettre à la DG MARE contenant des propositions sur l'amélioration du fonctionnement des Conseils consultatifs - Préparation de la prochaine réunion Inter CC de coordination (1/2021).

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique que le LDAC a rédigé un projet de lettre à

la DG MARE contenant des propositions sur la façon d'améliorer le fonctionnement des CC, sur la base des conclusions des rapports d'« examen de performance ».

ACTION : envoi de la lettre à la CE en incluant le rapport d'examen de performance du LDAC.

4.4 Procédure électorale (Présidences et Vice-présidences des GT)

Le Président, M. Iván López, rappelle la procédure électorale convenue et la proposition à suivre pour l'élection à la Présidence et à la Vice-présidence des Groupes de travail, lors des prochaines réunions.

Il explique que durant la précédente réunion du Comité exécutif du mois de mai 2020 (point 6.1 du procès-verbal), les membres avaient été informés des candidatures reçues par le Secrétariat dans les délais impartis pour la Présidence et les Vice-présidences de chaque Groupe de travail.

Les candidats actuels, au mois de décembre 2020, sont les suivants :

- GT 1 : Président : Michel Goujon ; Vice-président : M. Julio Morón (coordinateur ONG : vacant)
- GT 2 : Président : M. Gerard van Balsfoort ; Vice-président : M. Xavier Leduc (coordinatrice ONG : Katrin Poulsen)
- GT 4 : Président : M. Julio Morón et Mme. Antonia Leroy ; Vice-présidence : vacant.
- GT 5 : Président : M. Julien Daudu ; Vice-président : M. Daniel Voces.

Il est ensuite proposé que les élections aient lieu lors des prochaines réunions des Groupes de travail et que la période de candidatures soit à nouveau ouverte pour la pose de nouvelles candidatures ou la restructuration de celles existantes.

ACTION : Le Secrétariat du LDAC enverra début 2021 par écrit la procédure et le délai de présentation des candidatures à la Présidence et aux Vice-présidences des Groupes de travail en vue de leur officialisation lors des prochaines réunions, prévues pour le mois de mars 2021.

4.5 Rapport financier et d'activités à mi-parcours - Exercice 14 du LDAC

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique que l'exercice actuel se trouve à son septième mois et que le rapport final de l'exercice contenant les comptes annuels sera présenté au Comité exécutif du mois de mai 2021. Concernant les normes financières et administratives, la principale nouveauté de l'exercice est que la DG MARE a mis à jour ses lignes directrices et n'exige plus aux Conseils consultatifs que la présentation d'un rapport en fin d'exercice. Il n'y a donc plus besoin de lui envoyer un rapport à mi-parcours pour les 6 premiers mois comme c'était le cas jusqu'à maintenant. L'approbation du Comité exécutif n'est donc pas nécessaire à cette réunion.

La présentation spécifique concernant le rapport d'activités et financier à mi-parcours pour l'exercice 14 est donc disponible en cliquant sur ce lien :

https://ldac.eu/images/LDAC_FINAL_Presentation_Mid_Term_Y14_ExCom10Dec2020_a_4dic2020.pdf

Dans les grandes lignes, une section consacrée aux modifications de fonctionnement du LDAC en période de pandémie a été incluse, de même qu'un plan de travail pour la seconde moitié de l'exercice jusqu'à l'AG du mois de mai. De plus, les avis et lettre approuvés par chaque groupe de

travail sont listés et les noms des membres et les demandes reçues jusqu'à cette date sont mis à jour.

5. Réflexions sur le rôle futur du LDAC et la collaboration avec d'autres CC à l'horizon post-Brexit

M. Iván López, Président, déclare qu'à son avis il est essentiel d'avoir les idées claires quant aux compétences actuelles de chaque Conseil consultatif et de commencer à parler de l'avenir. Dans le cas du LDAC, il faudrait coordonner tous les aspects de la dimension externe de la PCP et les relations avec les pays tiers. Par ailleurs il conviendrait d'étudier la nécessité de réorganiser le travail du GT2 par rapport à l'Atlantique nord. Le Président estime qu'il est très utile de commencer à recueillir les idées sur ce point et il invite les membres du Comité exécutif à donner leur opinion.

M. Sean O'Donoghue (KFO) souligne la complexité de la situation par rapport au Brexit car on parle de 120 stocks partagés entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Pour lui, la question doit être débattue avec le reste des CC car les scénarios de gestion envisagés sont loin d'être simples. Il propose de tenir en janvier, avant la réunion Inter-CC avec la CE, une réunion interne et informelle entre les CC concernés par la question de sorte à échanger des avis et voir s'il y a un consensus.

M. Gerard van Balsfoort (DPTFA) estime fondamental de maintenir un débat ouvert informel avec tous les membres afin de trouver la meilleure solution à cette situation compliquée.

Le Président, M. Iván López, croit qu'il faudrait parvenir à une définition ou délimitation des compétences qui servirait à la CE pour la répartition du travail, de sorte que les différentes questions à traiter par chaque Conseil consultatif soient bien différenciées (TAC, contingents, etc.).

Le représentant de la CE, M. Erik Lindebo, remercie le LDAC pour l'approche proposée mais souligne qu'il existe encore de grandes incertitudes par rapport à l'étape post-Brexit. La réunion Inter-CC lui semble être une bonne occasion pour aborder ce point et voir comment procéder au mieux à l'avenir. Il en profite pour remercier le LDAC pour ses intéressants débats et pour l'expression de ses inquiétudes à ce sujet.

Après échange d'opinions, vient la décision d'**ACTION** :

- Le Président et le Secrétariat du LDAC, en coordination avec les CC concernés par le Brexit (principalement, NWWAC, NSAC et PELAC), étudieront la possibilité d'organiser une réunion de tous les Présidents, Vice-présidents et Secrétariats pour aborder le sujet à titre informel et présenter les idées de chacun avant la réunion Inter-CC avec la CE.

6. Autres questions - Clôture de la réunion.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président déclare la séance levée. Il remercie les représentants de la Commission européenne pour leur participation, le Président et la Secrétaire du CC RUP pour leur présence, le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination de la logistique et des documents ; et les membres et observateurs du Comité exécutif pour leur présence et leur participation.

La séance est levée à l'heure prévue.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Comité Exécutif du LDAC
10 décembre 2020, vidéoconférence

PERSONNES PRÉSENTES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Juan Manuel Liria. CEPESCA
4. Javier Garat. CEPESCA
5. Juan Manuel Trujillo. ETF
6. Rosalie Crespín. CNPMM
7. Peter Breckling. DHV
8. Emil Remisz. NAPO
9. Luis Vicente. ADAMI
10. Roberto Alonso. AIPCE-CEP
11. Despina Symons. EBCD
12. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
13. Sean O'Donoghue. KFO
14. Katrin Poulsen. WWF Europe
15. Raúl García. WWF Spain
16. Julien Daudu. Présidente GT5. EJP
17. Francisco Mari. BFW
18. Vanya Vulperhorst. OCEANA
19. Christine Adams. Seas at Risk

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GT

20. Michel Goujon. Président GT1. ORTHONGEL
21. Gerard van Balsfoort. Président GT2. DPTFA
22. Julio Morón. Président GT4. OPAGAC
23. Daniel Voces. Vice-président GT5. EUROPÊCHE

OBSERVATEURS

24. Rob Banning. DPFA
25. Stavroula Kremmydiotou. EBCD
26. Jacopo Pasquero. EBCD
27. Edelmiro Ulloa. Anapa, Anamer, Agarba et Acemix
28. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
29. Xavier Leduc. UAPF
30. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
31. David Troncoso. ANASCO
32. Veronika Veits. Directrice DG Mare
33. Pascale Colson. DG MARE
34. Mael le Drast. DG MARE
35. Erik Lindebo. DG MARE
36. Carlos Ossorio. Secrétariat général de la pêche
37. Daniela Costa. Secrétaire générale CC RUP



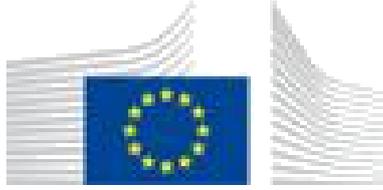
- 38. Fabiana Nogueira. Secrétaire CC RUP
- 39. David Pavón. Président CC RUP
- 40. Alberto Martín. MSC Espagne
- 41. Pedro Santos. Secrétaire général MAC

SECRÉTARIAT LDAC

- 42. Alexandre Rodríguez. Secrétaire général LDAC
- 43. Manuela Iglesias. Politiques de pêche et communications LDAC
- 44. Marta de Lucas. Responsable finances et administration. LDAC
- 45. Sonia Doblado. Coordinatrice LDAC du Projet H2020 Farfish



ANNEXE II : Discours de la Directrice Veronika Veits (DG MARE.B, Gouvernance internationale des océans et pêche durable)



Veronika Veits, Directrice
DG MARE.B, Gouvernance internationale des océans et pêche durable

Comité exécutif LDAC

10 décembre 2020
10h00 à 11h20

Bonjour M. le Président, Cher Iván, M. le Secrétaire exécutif, Cher Alexandre, chers représentants du Conseil,

Permettez-moi de commencer par vous remercier pour votre invitation à m'adresser à votre Comité exécutif. Je suis ravie d'avoir l'opportunité d'assister à cette réunion aujourd'hui, comme je l'ai fait l'an passé, même si ce n'est que virtuellement. Notre nouvelle Directrice générale, Mme. Charlina Vitcheva, aurait aimé pouvoir se trouver parmi nous et vous rencontrer, mais malheureusement c'est une période de l'année très intense côté travail et elle n'a pas pu se libérer. Elle m'a néanmoins chargée de vous transmettre ses plus chaleureux remerciements et ses félicitations pour votre travail et m'a assuré qu'elle sera ravie de rencontrer le LDAC à une prochaine occasion. Elle souhaite entendre de première main comment les Conseils consultatifs travaillent et quelles sont les possibilités d'amélioration, notamment à la lumière des difficultés fonctionnelles rencontrées par certains Conseils consultatifs récemment.

[Problème avec les ONG dans les Conseils consultatifs]

I Cela n'est heureusement pas le cas du LDAC. Vous avez été le premier Conseil consultatif à lancer un examen de performance et je vous en félicite une fois de plus. Je suis contente de voir que d'autres Conseils suivent votre exemple et ont également entrepris d'examiner leur performance cette année.

Cela dit, vous n'êtes pas sans savoir que **certains Conseils ont éprouvé des difficultés**, en particulier en matière de **composition**, et que tout conseil se doit d'afficher une part représentative desdits « autres groupe d'intérêt ». Plusieurs ONG sont parties ou veulent quitter les Conseils consultatifs, ce qui met en jeu et affaiblit l'essence-même des Conseils consultatifs en tant que forum de consultation des parties prenantes au titre de la PCP.

Le LDAC n'a heureusement (à ma connaissance) pas connu de tels désistements et je m'en réjouis. Aucune partie prenante ne s'est non plus plainte de son fonctionnement. Permettez-moi donc de vous féliciter pour l'approche

consensuelle que vous avez imposée au fil des années et qui fait de vous l'un des Conseils consultatifs qui fonctionne le mieux actuellement.

[Prochaine réunion interCC et contribution du LDAC à cette rencontre]

J'aimerais vous dire que nous tentons activement de résoudre les difficultés que rencontrent les Conseils consultatifs. La **prochaine réunion Inter-CC** est prévue pour le **18 janvier** et sera un rendez-vous à ne pas manquer. Comme tous les autres Conseils, le LDAC a été invité à **envoyer ses contributions avant le 11 décembre** (soit demain). Je suis ravie d'entendre que le LDAC a confirmé son désir de parler de son examen de performance lors de cette rencontre. Et j'apprécie de voir que votre agenda du jour comprend un débat sur les propositions du LDAC par rapport à l'amélioration du fonctionnement des Conseils consultatifs. Je crois que vous avez véritablement un point de vue intéressant à offrir en la matière.

[Contrat vert, Stratégie de biodiversité, De l'étable à la table, stratégie de reprise durable post-Covid]

Je souhaite maintenant me tourner vers des considérations plus substantielles et vous parler des derniers développements et de **ce qui nous attend l'année prochaine concernant la dimension externe de la PCP et la gouvernance internationale des océans.**

L'année dernière, je me suis axée sur les priorités de la nouvelle Commission. Une année est passée et **beaucoup de choses ont été réalisées**, de nombreuses initiatives autour du Contrat vert européen ont été mises en place, la Stratégie de biodiversité et la Stratégie De l'étable à la table étant parmi les plus pertinentes pour le secteur halieutique.

L'année 2020 devait aussi être l'année des océans. Mais elle a surtout été l'année de la pandémie de Covid. L'interruption du marché causée par cette crise de la Covid a frappé durement les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Mais elle a aussi montré la contribution vitale du secteur de la pêche à l'économie mondiale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour la **flottille**

de pêche lointaine, cela a posé des **problèmes particuliers** de débarquements et relèves d'équipages à cause des mesures de confinement imposées par les états riverains. J'espère que notre diplomatie aura pu aider à résoudre certains de ces problèmes.

La crise a également prouvé que **la pêche et l'aquaculture doivent absolument faire partie de notre stratégie de récupération économique**. L'une comme l'autre sont nécessaires à des systèmes alimentaires résilients, aptes à répondre à une demande croissante de poisson et de produits de la mer de la part d'une population qui ne cesse d'augmenter, et à créer de l'emploi et assurer le moyen de subsistance des communautés côtières.

Il est clair que **la récupération économique après la Covid constituera une priorité absolue en 2021**. Toutefois cela doit aller de pair avec l'approche des autres enjeux auxquels nous faisons face : tenir les océans sains, lutter contre le changement climatique, freiner la perte de biodiversité, réduire la faim et la pauvreté. La Présidente de la Commission, Mme. Von der Leyen, a été claire : **la Covid-19 ne peut servir d'excuse et faire ployer nos ambitions ou reporter des actions nécessaires au regard des enjeux existants**. Notre mission est de **Reconstruire en mieux**.

La durabilité reste le principe sous-jacent de notre stratégie de rétablissement dans les années à venir, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. **Le cadre politique est donc également posé pour notre travail en faveur d'une pêche durable dans le monde et en matière de gouvernance internationale des océans**.

Que nous réserve donc l'année prochaine ? En principe, nous avons un agenda chargé mais il comporte aussi une grande part de réserve. Nous sommes encore sous l'emprise de la Covid, et les réalisations et résultats vont dépendre grandement de la possibilité de revenir aux rencontres physiques et à quel moment. L'expérience de cette année a montré que les réunions virtuelles et les

procédures écrites comportent de grandes limites et sont difficilement adaptées pour ne serait-ce qu'assurer la continuité des activités.

D'abord au niveau mondial.

[Niveau mondial]

Au plan mondial, nous **fêterons l'année prochaine avec la FAO** (avec un an de retard) le **25^o anniversaire de son Code de Conduite pour une Pêche Responsable**. Ce Code a été le principal instrument qui a guidé le développement de la politique des pêches dans le monde depuis 1995. À cet égard, nous avons activement contribué à la préparation de la **Déclaration de la FAO sur les pêches et l'aquaculture durables**, qui sera adoptée en février, au cours de la 34^o session du Comité des pêches de la FAO. Ce sera l'occasion pour les membres du COFI de **soutenir une vision positive et évolutive des pêches et de l'aquaculture au XIX^o siècle**, où le secteur sera entièrement reconnu pour sa contribution à la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, pour sa capacité à se préparer et à répondre à des conditions climatiques et océaniques changeantes, et pour son engagement de durabilité.

Le **COFI** aura lieu la première semaine de février et le travail se fera de façon mixte, par procédures orales et écrites. L'agenda n'est pas encore définitif mais il abordera bon nombre des questions soulevées ces dernières années. Je souhaite souligner deux aspects.

Ces deux dernières années, nous avons appuyé une étude approfondie de la FAO sur les **transbordements**, qui constituera la base du développement par le Comité des pêches de la FAO de **lignes directrices** en matière de réglementation, surveillance et suivi des opérations de transbordement et de promotion de bonnes pratiques.

À la lecture de la lettre adressée hier par le Conseil consultatif des marchés (MAC) à la FAO, je prends note et me réjouis de l'importance que le LDAC attache au développement d'une **orientation de la FAO en matière de responsabilité sociale** sur la chaîne de valeur, et que vous souhaitiez voir des

progrès sur la question. Nous sommes ravis de travailler avec le LDAC pour préparer le sous-comité consacré au commerce du poisson qui devrait faire l'objet d'un document de cadrage.

Toujours concernant la FAO, nous allons continuer à soutenir la ratification et la mise en place de l'**Accord sur les mesures du ressort de l'État du Port** comme important instrument de lutte contre la pêche INN. Pour accorder une plus grande visibilité à cet instrument, **nous allons tenir la première réunion d'examen de l'Accord en mai-juin 2021**, qui comprendra un événement de haut niveau (et devait à l'origine avoir lieu ce mois de décembre). Cette réunion sera l'occasion de parler de l'Accord, d'en identifier les enjeux et de voir la progression de sa mise en place, de faire avancer le développement de son système global d'échange d'informations et de réfléchir au soutien à un développement des capacités adapté dans les pays tiers.

[Politique INN]

Ce qui m'amène à notre politique INN. Une **approche « zéro tolérance »** envers la pêche INN fait partie intégrante du mandat de la Commission. Elle est désormais entérinée dans le Contrat vert et dans les stratégies de biodiversité et De l'étable à la table. Ce qui consolide encore plus notre mission d'emmener au plan mondial la lutte contre la **pêche illicite, non déclarée et non réglementée**, qui reste une menace clé pour la biodiversité et la sécurité alimentaire et cause la perte de millions d'euros pour l'économie légale. Notre engagement envers cette approche a été clairement affiché par l'octroi du **deuxième carton jaune** à Panama au début 2019.

Bien entendu la pandémie de Covid-19 ne nous a pas facilité le travail et a fortement ébranlé notre capacité à dialoguer face à face sur la pêche INN. Malgré tout, nous sommes restés actifs et avons maintenu le dialogue et poursuivi nos travaux analytiques en dépit des difficultés. Ce qui nous a permis de retirer le carton jaune à Kiribati, mesure dont nous verrons peut-être prochainement les résultats.

L'accès au marché des produits de la mer de l'UE, le plus grand marché du monde, constitue un important levier pour convaincre les gouvernements et les exportateurs du monde entier de respecter les règles de protection contre la pêche INN. Les **certificats électroniques de captures** rendent plus facile la tâche de contrôle des autorités des États membres, qui s'assurent ainsi que seuls les produits ne découlant pas de la pêche INN entrent dans notre marché unique. Notre système électronique CATCH va devenir obligatoire pour les parties prenantes de l'UE après la révision du règlement de contrôle des pêches. Nous espérons donc voir bientôt naître un accord politique sur ce point, qui traduira notre ambition d'instaurer un système de contrôle moderne et efficace.

J'aimerais aussi saisir cette opportunité pour attirer votre attention sur notre **nouveau rapport INN au Conseil et au Parlement**, qui vient tout juste d'être publié, hier 9 décembre. Il retrace les 5 dernières années de mise en place du règlement INN. Permettez-moi de vous présenter plus en détails ce rapport et d'échanger quelques points de vue en début d'année prochaine.

Quatre autres processus mondiaux majeurs doivent être mentionnés et sont actuellement retardés par la crise de la Covid : **les négociations OMC sur les subventions à la pêche, le cadre de la biodiversité mondiale à l'horizon post-Covid, la BBN et le travail de l'ISA sur un code réglementant les activités minières.**

[OIT]

L'ODD 14.6 avait fixé la date butoir d'atteinte d'un **accord OMC pour l'élimination des subventions à la pêche** contribuant à la surpêche et à la surcapacité et favorisant la pêche INN : fin 2020. À Genève, le rythme pour atteindre un tel accord cette année s'est accéléré ces derniers mois, principalement avec un texte provisoire du Président accepté par tous comme base des discussions. L'UE travaille également à plein régime pour réaliser cet objectif. Cela dit, la situation de la Covid n'a pas permis de trouver un compromis sur une question aussi complexe, de même que le fait que nous

n'ayons pas de Directeur général à l'OMC. Il est donc très probable, vu les circonstances, qu'il n'y aura pas d'accord cette année et que les négociations seront repoussées à l'année prochaine et ne seront pas achevées avant la conférence ministérielle en 2021. Permettez-moi de vous rappeler que la position de l'UE à Genève est délicate car nous sommes perçus comme l'un des principaux bailleurs du monde en termes de subventions et nous sommes montrés du doigt pour avoir des positions qui nous sont favorables, y compris concernant les subventions sur les carburants et les accords relatifs aux accès.

[CBD et BJN]

L'adoption du **cadre consacré à la biodiversité mondiale post-2020** via la COP15 sur la Convention de la biodiversité a été repoussée à 2021. Au cœur des débats actuels sur les compromis à faire pour atteindre un équilibre entre conservation et sécurité alimentaire, se trouve la question des **zones marines protégées (ZMP)**.

L'UE adopte une position très ambitieuse à cet égard, y compris en proposant d'étendre l'actuelle couverture ZMP à 30 % en mer et sur terre. L'UE soutient aussi que **ces zones sont effectivement identifiées et gérées**. Cela dit, j'aimerais préciser que désigner des zones protégées **ne suppose pas la clôture de toutes les activités halieutiques**.

Au sujet du nouveau traité CNUDM **sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BJN)**, la quatrième Conférence intergouvernementale aurait dû avoir lieu en mars-avril l'année dernière. Nous avons largement mis à profit cette période intersessions élargie pour éclaircir et resserrer nos positions. Nous avons l'intention de continuer en 2021 à jouer un rôle leader dans la négociation sur la BJN et espérons qu'il sera possible d'organiser la 4^e et dernière ICG cette année. Cet instrument devrait entre autres établir les mécanismes et procédures nécessaires pour faciliter l'établissement et la gestion des ZMP en haute mer.

[ISA]

Nous souhaitons aussi accorder plus d'attention aux travaux de l'**Autorité internationale des fonds marins** (ISA), qui prépare actuellement le code réglementant les activités minières, pour aller de la prospection à l'exploitation des fonds marins en quête de minéraux. Nous sommes sur le point d'adopter des directives de négociations pour cela. Comme le prévoit aussi la stratégie de biodiversité, notre position est que les **effets des activités minières dans les fonds marins** pour le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines doivent être clairement identifiés ; les risques doivent être bien compris et il faudrait pouvoir prouver que les technologies employées ne nuisent pas sérieusement à l'environnement et aux activités qui en dépendent, comme la pêche, dans la lignée du principe d'approche prudente.

La science est aussi nécessaire pour **évaluer les risques liés à certaines activités** comme les activités minières de profondeur. Nous soutenons déjà une recherche scientifique dans ce domaine.

Nous restons convaincus qu'il faut bien mieux connaître la situation avant de pouvoir envisager l'exploitation des minéraux marins dans les eaux profondes internationales.

[Activité régionale – ORGP]

Je passe maintenant au plan régional. Vous n'êtes pas sans savoir que l'UE joue un rôle actif dans 6 ORGP thonières et 11 ORGP non-thonières ainsi que dans deux organes consultatifs (COPACE et COPACO, CECAFC et WECAFC pour les sigles en anglais). Nous continuons à demander accès à la Commission des poissons anadromes du Pacifique Nord (CPAPN ou NPFC en anglais) et la Convention sur la mer de Béring au lieu de la Pologne.

La **transposition** dans la législation communautaire des mesures contraignantes de conservation et contrôle adoptées par ces organisations est clé pour assurer une sécurité légale pour les opérateurs et la conformité qui en découle. Nous avons fait de bons progrès cette année et de plus amples propositions arrivent

pour l'année prochaine¹. Mais il est clair que la façon dont nous transposons aujourd'hui les décisions des ORGP est maladroite et trop lente, comme le LDAC l'a souligné dans le contexte de la NAFO. Nous allons donc continuer à parler avec les colégislateurs sur la façon d'accélérer cette transposition de sorte à introduire les développements des ORGP plus rapidement dans la législation UE.

Du fait de la pandémie de Covid, nous avons vu cette année parmi les ORGP une forte tentation de recourir aux **exceptions aux règles existantes au sein des ORGP**. Mais en dépit des pressions liées à la pandémie, cette tendance a pu être contenue et nous avons réussi à maintenir, et parfois même à améliorer, le système basé sur la réglementation internationale pour la gestion des pêcheries à travers les ORGP.

En général, la crise de la Covid-19 a eu un fort impact sur le **processus décisionnel des ORGP** cette année. La plupart des réunions annuelles sont passées au format virtuel et les agendas se sont principalement limités aux questions primordiales, comme la pêche.

Sans oublier les mesures devant expirer en 2020, l'approbation du budget et l'élection des membres du bureau.

Il est donc clair que les réunions virtuelles ne sont pas une alternative durable pour la prise de décisions au sein des ORGP. Si la pandémie vient à durer au-delà du deuxième semestre de 2021 (au moment où ont lieu la plupart de ces réunions), le fonctionnement et la performance de ces organisations vont être mis à rude épreuve. Ce qui est vraiment inquiétant.

¹ L'amendement NAFO devrait être officiellement adopté en début d'année prochaine, nous avons un accord politique sur le BFT mais quelques modifications ex-post seront peut-être nécessaires. CITT et eBDC sont dans les mains des colégislateurs ; la transposition de la CTOI et de la WCPFC devrait être adoptée par la COM en début d'année et viendront ensuite le SIOFA et la CCSBT.

Par conséquent, en 2021 nous devons **nous centrer sur les questions les plus importantes**, qui n'ont pas pu être abordées cette année. Cela comprend des **questions clé** comme l'adoption de zones marines protégées dans l'Océan sud ; la gestion des thons tropicaux dans l'Atlantique, le Pacifique et l'Océan Indien ; et notre demande d'adhésion à la Commission des poissons anadromes du Pacifique Nord.

[Niveau bilatéral - Évaluation des APPD]

En ce qui concerne maintenant nos relations bilatérales et **nos Accords de partenariat dans le secteur de la pêche**, sachez que nos APPD sont largement reconnus comme étant un modèle de **cadre de gouvernance sociale, économique, environnementale et légale** en matière d'accès. Ils constituent un outil unique qui intègre les avantages économiques, la protection environnementale et une gouvernance améliorée. Cela dit, cette impression n'est pas nécessairement partagée et on voit l'apparition de fortes campagnes médiatiques concernant la spoliation par l'UE des eaux côtières. Cela qui exige une communication plus effective de notre part.

Il nous semble que les APPD sont essentiels non seulement pour nos activités de pêche dans ces eaux mais aussi car ils constituent **une grande pierre angulaire** de la coopération et du dialogue politique avec nos pays partenaires. Dans bien des cas, l'importance d'un APPD et de sa mise en place va bien au-delà du secteur halieutique, car un tel accord de pêche durable contribue à une **production alimentaire durable** et au développement **du secteur de la pêche locale et de l'économie bleue**.

Côté APPD, 2020 a été une année très chargée en dépit des difficultés posées par la pandémie de Covid-19 : nous avons adopté le **nouvel APPD avec les Seychelles** et le **nouveau protocole avec le Sénégal** et élargi les protocoles

signés avec la Mauritanie et les Îles Cook. Les négociations se poursuivent avec le **Groenland**, la **Mauritanie** et le **Gabon** et devraient prochainement reprendre avec **Madagascar**, les **Îles Cook** et le **Liberia** si son carton jaune lui est retiré. Nous sommes impatients de poursuivre notre travail avec vous sur les APPD et la coopération au cours de l'année à venir.

Nous avons également décidé d'**évaluer les APPD**, leurs caractéristiques et leurs dispositions, leur mise en place, leurs résultats et leurs impacts. Une **évaluation** qui s'intéressera aussi aux synergies entre les APPD et les politiques communautaires y afférentes, leur contribution au développement durable des pays partenaires, sans oublier leur contribution à la coopération d'ensemble entre l'UE et les pays tiers.

Nous sommes sur le point de lancer une **étude externe** dans ce but, qui s'intéressera en particulier aux réalisations à travers l'élément de soutien sectoriel de ces accords ; mais sans négliger d'autres aspects, comme la mise en œuvre de la clause sociale de nos APPD.

Nous voulons que chacun ait son mot à dire dans cet exercice. Dans ce but, nous lancerons début 2021 une **consultation publique** pour recueillir opinions et idées. Il va sans dire qu'il dépendra de vos contributions et de votre implication que cette étude soit une réussite. Par conséquent je vous engage à participer et suis impatiente d'accueillir **votre coopération fructueuse** aux moments clé de ce processus.

Nous avons, par le passé, pu apprécier votre feedback sur certains aspects liés aux APPD, et vos récentes recommandations sur la façon d'**améliorer l'efficacité de l'évaluation des APPD**. Je vous remercie sincèrement de ce feedback.

[GIO et Arctique]

Pour conclure, veuillez me permettre de vous donner quelques éléments actualisés concernant le **processus de consultation pour le développement de l'Agenda sur la gouvernance internationale des océans**, qui date de 2016.

La consultation en ligne s'est achevée le 15 octobre. Nous avons reçu 123 contributions. J'aimerais vous remercier d'en avoir fait partie. Nous préparons un résumé de la consultation, que la DG MARE publiera sur son site Internet en fin d'année ou en début d'année prochaine.

Les résultats puisent dans les recommandations provisoires d'action future, qui seront abordées la semaine prochaine à l'occasion de la **2^o rencontre du Forum sur la gouvernance internationale des océans**, prévu du 14 au 16 décembre.

Nous apprécions énormément la présence du LDAC à travers Alexandre Rodríguez, qui prendra part à une des tables rondes de la première journée (14 décembre).

Les conclusions de cette rencontre viendront nourrir nos réflexions sur la façon d'agir de l'UE pour faire avancer la gouvernance internationale des océans, également à la lumière de la dimension externe du Contrat vert européen et de la priorité politique de faire de l'Europe une Europe plus forte dans le monde.

Pour conclure ce discours, j'aimerais ajouter que nous préparons actuellement, avec le Service d'action externe, une mise à jour de notre **Politique Arctique** pour le dernier trimestre de 2021. Et dans ce contexte nous sommes heureux de voir que l'**Accord de pêche** pour les Océans Arctiques centraux a déjà été ratifié par 9 signataires, une seule ratification restant en souffrance. Nous espérons donc pouvoir progresser vers la phase de mise en place l'année prochaine.

Merci infiniment pour votre aimable attention. J'espère que ce passage en revue de notre actualité viendra étayer nos débats et nous aidera à mieux identifier les domaines sur lesquels le LDAC va devoir se centrer en 2021.

Je vous souhaite d'ores et déjà à tous, à vos familles et à vos proches, un Noël aussi paisible que prudent et de très bonnes vacances. J'espère que la prochaine fois que nous vous verrons, ce sera en personne.